

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Marika Bisson](#)

<https://www.cadre21.org/membres/505ee32d4c9019a2f89c5a5d>

Date d'obtention : 2026-09-04 14:39:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il est primordial de parler à la personne victime ainsi qu'à l'auteur du signalement afin de les rassurer et les soutenir dans ce processus. Par la suite, il faut procéder à l'évaluation de l'incident en faisant usage de la grille à cet effet. Ces questions permettront de déterminer l'amorce, la nature, les intentions ainsi que l'étendue de la situation. Il faut vérifier avec la victime s'il y a d'autres personnes au courant de la situation. Si c'est le cas, il est important de vérifier l'information auprès d'eux en remplissant également la grille d'évaluation de l'incident. Il est important de les aviser d'éviter d'ébruiter la situation. Puis, il faut réaliser la grille d'évaluation avec l'instigateur. Si toutefois il y a des raisons de croire que l'instigateur a commis un geste malveillant, il faut directement récupérer son cellulaire et contacter le service de police le plus rapidement possible qui eux prendrons en charge la situation pour la suite. Dans ce cas, il faudra également déterminer avec la police la procédure pour en aviser les parents et réaliser un signalement à la protection de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de se référer aux différentes étapes du processus, car tout dépendant de la nature de l'acte, les interventions réalisées seront différentes. Il ne faut jamais regarder l'image. Il faut éviter d'ébruiter et préserver l'identité de la victime. Il est important d'agir rapidement. Il faut valider les informations auprès des personnes impliquées de manière individuelle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi l'étape qui est la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est de parler au jeune instigateur afin de déterminer si le geste était impulsif ou malveillant. Dans la majorité des cas, le geste est impulsif. Il est donc important de faire prendre conscience de la gravité du geste, sans pour autant culpabiliser la personne.